

22/02/2022

## COMMUNIQUE DE PRESSE

# Baromètre Santé Adulte, c'est reparti !



Après avoir été momentanément suspendue en septembre 2021 en raison du confinement, l'enquête du Baromètre Santé Adulte (BSA) reprend le 7 mars 2022. Réalisée par l'Agence Sanitaire et Sociale, en partenariat avec l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), la Communauté du Pacifique (CPS) et l'Institut Pasteur Nouvelle-Calédonie (IPNC), cette troisième enquête concerne 5 400 logements tirés au sort sur l'ensemble du territoire. Elle a pour objectif d'améliorer les connaissances sur la santé des adultes pour mieux orienter les besoins en santé à venir. La formation des enquêteurs et superviseurs se tiendra du 1<sup>er</sup> au 4 mars.

### Pourquoi faire cette enquête ?



L'Agence Sanitaire et Sociale a déjà réalisée deux baromètres adultes en 2010 et 2015. Cette nouvelle étude permettra de suivre l'évolution des comportements et habitudes de santé dans la durée. Elle débutera le 7 mars jusqu'au 20 mai 2022.

Ce type d'enquête est réalisé dans la plupart des pays Européens et de la zone Pacifique. Pour cette édition, la méthode de surveillance des maladies chroniques « STEPS » de l'OMS a été choisie afin de pouvoir comparer les résultats dans la zone Pacifique Sud et au niveau mondial.

Cette enquête va mesurer l'importance de certaines maladies dans la population. Les maladies recherchées sont le diabète, l'insuffisance rénale, l'anémie, l'obésité, l'hypertension, le cholestérol, des maladies infectieuses transmises par les moustiques (dengue, Zika, chikungunya, Ross river et paludisme) et le COVID. Par ailleurs, elle va permettre de calculer le risque cardio vasculaire.

### Qui est concerné ?

Seuls les adultes âgés de 18 à 64 ans tirés au sort parmi les 5 400 logements du Territoire pourront participer à cette étude. En 2021, plus de 1 400 personnes ont déjà participé à l'enquête.

En comparaison avec la précédente enquête de 2015, trois fois plus de logement ont été tirés au sort pour l'édition 2021 pour augmenter le nombre de réponses et donc la fiabilité statistique.

## Quel est le protocole sanitaire ?

L'enquête a débuté au mois de juillet 2021 mais a été suspendue dès le mois de septembre en raison du confinement. Elle reprend dès le 7 mars 2022 en suivant des règles sanitaires strictes. Les enquêteurs devront réaliser un autotest une fois par semaine et prendre leur température quotidiennement. Ils disposent de masques (pour eux et aussi pour les personnes enquêtées qui n'en auraient pas), de gel hydroalcoolique et de lingettes désinfectantes.

## Quels sont les temps forts ?

- **La formation, un prérequis incontournable**

Avant de débiter l'enquête sur le terrain, tous les enquêteurs et superviseurs doivent être impérativement formés afin d'acquérir les notions et pratiques importantes de leurs missions ainsi que les mesures de protection anti-COVID. Ainsi, une formation de 4 jours se tiendra à la CPS du 01 au 04 mars 2022.

- **Le déroulement de l'enquête terrain**



Les enquêteurs interrogeront uniquement les personnes tirées au sort et qui accepteront de participer. Le questionnaire comprend au maximum 180 questions et les réponses sont enregistrées par l'enquêteur dans une tablette. Le temps estimé pour répondre au questionnaire est de 45 minutes. A la fin du questionnaire, les enquêteurs mesurent la taille, le tour de taille, le poids et la tension artérielle des personnes.

Les thématiques du questionnaire sont des données : socio-démographie, tabac, cigarette électronique, alcool, cannabis, kava et autres addictions, grossesse et addictions, alimentation, activité physique et sédentarité, état de santé et accès aux soins, dépistage (uniquement pour les femmes), santé bucco-dentaire, conduite de véhicule, sante sexuelle, santé mentale et violence. La thématique sur les écrans a été ajoutée dans cette édition.

Les informations recueillies sont anonymes et directement enregistrées dans un logiciel sécurisé. Les personnes qui participent au questionnaire reçoivent le jour même une information sur leur état de santé (Indice de masse corporelle et tension artérielle), elles peuvent ainsi décider de consulter un professionnel de santé.

Certaines personnes parmi celles qui ont répondu au questionnaire ont été tirées au sort pour réaliser, si elles sont d'accord, une prise de sang à leur domicile.

Le nombre de personnes estimé pour cette étape de l'enquête est de 1 800. Cela permettra de rechercher le diabète, l'insuffisance rénale, l'anémie, le cholestérol (graisse dans le sang), ainsi que des traces d'infections passées transmises par les moustiques et la COVID. Les infirmiers qui réalisent les prises de sang sont soumis au secret médical. Les résultats des analyses des prises de sang sont envoyés aux personnes concernées.



**Pour en savoir plus :**  
[www.santepourtous.nc](http://www.santepourtous.nc)

## CONTACT PRESSE

Anne-Laure MEUNIER  
Tél : 25 07 71  
Email : [communication@ass.nc](mailto:communication@ass.nc)